



*Victoriaville*

## QUESTIONNAIRE PRÉLIMINAIRE

### PERMIS D'ABATTAGE D'ARBRE

La Ville de Victoriaville dispose d'une réglementation en matière d'abattage d'arbre. Afin d'évaluer si votre demande pourrait être acceptée en considérant cette réglementation, veuillez compléter ce court questionnaire.

Veuillez prendre note que si vous cochez NON à toutes ces questions, il ne vous sera pas nécessaire de faire une demande de permis puisqu'il vous sera automatiquement refusé.

Dans l'éventualité où vous avez coché OUI à l'une de ces questions, vous pouvez faire la demande pour un permis d'abattage en communiquant avec la Division de l'urbanisme. Par la suite, la personne responsable de la Ville visitera le terrain pour confirmer que la demande est acceptable et fera ensuite émettre un permis.

QUESTIONS	OUI	NON
1. Mon arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable et des signes de dépérissement sont observés sur 50% ou plus de sa ramure.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Mon arbre est dangereux pour la sécurité des personnes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Mon arbre affecte la croissance et le bien-être des arbres avoisinants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Mon arbre affecte les conduites souterraines de ma propriété et est un peuplier, un saule à hautes tiges, un érable argenté ou un érable à Giguère. Nous vous demandons dans ce cas, une inspection par caméra des conduites souterraines par un plombier qualifié.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Pour permettre l'exécution de travaux réalisés par la Ville de Victoriaville, mon arbre doit nécessairement être abattu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Mon arbre doit nécessairement être abattu pour la réalisation de mon aménagement ou de mon projet de construction autorisé par la Ville.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>